

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)



révision: 21.11.2017

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale **SPRAY ACIER INOX - 400 ml**
Numéro d'article 4000 354072

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes emploi général
peinture, enrobage et laque

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nordwest Handel AG
Robert-Schuman-Str. 17
44263 Dortmund
Allemagne

Téléphone: +49 (0)231 2222-3001
Téléfax: +49 (0)231 2222-3099
Site web: www.nordwest.com
e-Mail (personne compétente):

sdb@nordwest.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Belgique: Centre antipoisons / Antigif Centrum +32 70 245 245
France: Institut national de recherche et de sécurité (INRS) + 33 1 45 42 59 59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	Cat. 1	(Aerosol 1)	H222,H229
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	Cat. 2	(Eye Irrit. 2)	H319
3.8R	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (irritation des voies respiratoires)	Cat. 3	(STOT SE 3)	H335
3.8D	toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique (effets narcotiques, somnolence)	Cat. 3	(STOT SE 3)	H336
4.1C	dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique	Cat. 3	(Aquatic Chronic 3)	H412

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Un déversement et l'eau d'extinction peuvent causer une pollution des cours d'eau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention **Danger**

d'avertissement

Pictogrammes

GHS02, GHS07



H222
H229
H319
H335
H336
H412

Aérosol extrêmement inflammable.
Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P261	Éviter de respirer les aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Exigences supplémentaires d'étiquetage

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Composants dangereux pour l'étiquetage:

Acétone. Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten.

2.3 Autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description du mélange

Composants dangereux selon le règlement de l'UE				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes
butane	No CAS 106-97-8 No CE 203-448-7 No d'enreg. REACH 01-2119474691-32	25 – < 50	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas L / H280	 
propane	No CAS 74-98-6 No CE 200-827-9 No d'enreg. REACH 01-2119486944-21	10 – < 25	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas L / H280	 
acétone	No CAS 67-64-1 No CE 200-662-2 No d'enreg. REACH 01-2119471330-49	10 – < 25	Flam. Liq. 2 / H225 Eye Irrit. 2 / H319 STOT SE 3 / H336	 
Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten	No CAS 64742-95-6 No CE 918-668-5 No d'enreg. REACH 01-2119455851-35-xxxx	10 – < 25	Flam. Liq. 3 / H226 STOT SE 3 / H335 STOT SE 3 / H336 Asp. Tox. 1 / H304 Aquatic Chronic 2 / H411	   

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Composants dangereux selon le règlement de l'UE				
Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon 1272/2008/CE	Pictogrammes
aluminium en poudre (pyrophorique)	No CAS 7429-90-5 No CE 231-072-3 No d'enreg. REACH 01-2119529243-45-xxxx	1 – < 5	Flam. Sol. 1 / H228 Acute Tox. 3 / H331	 
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	No CAS 64742-48-9 No CE 918-317-6 No d'enreg. REACH 01-2119474196-32-xxxx	1 – < 5	Asp. Tox. 1 / H304	
Copper	No CAS 7440-50-8 No CE 231-159-6 No d'enreg. REACH 01-2119480154-42-xxxx	< 1	Acute Tox. 4 / H302 Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 2 / H411	 
zinc	No CAS 7440-66-6 No CE 231-175-3 No d'enreg. REACH 01-2119467174-37-xxxx	< 1	Aquatic Acute 1 / H400 Aquatic Chronic 1 / H410	

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Dans les cas de l'irritation des voies respiratoires consulter un médecin. Fournir de l'air frais.

Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever les vêtements contaminés.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets narcotiques.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

- 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
aucune

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction**
Moyens d'extinction appropriés
l'eau pulvérisée, poudre BC
Moyens d'extinction inappropriés
jet d'eau à pleine puissance
- 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Produits de combustion dangereux
oxydes azotés (NOx), monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO₂)
- 5.3 Conseils aux pompiers**
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Pour les non-secouristes
Mettre les personnes à l'abri.
Pour les secouristes
Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminée. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.
- 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**
Conseils concernant le confinement d'un déversement
Couverture des égouts.
Conseils concernant le nettoyage d'un déversement
Recueillir le produit répandu (liant universel).
Toute autre information concernant les déversements et les dispersions
Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.
- 6.4 Référence à d'autres rubriques**
Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Recommandations
• **Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières**
Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail
Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
- 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
Gérer les risques associés
• **Risques d'inflammabilité**
Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques.

Considération des autres conseils

Respectez le mode d'emploi. Tenir hors de portée des enfants.

• Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identifica- teur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	Source
EU	acétone	67-64-1	IOELV	500	1.210			2017/164/ UE
FR	hydrocarbures benzé- niques C9-C12		VME		150			INRS
FR	n-butane	106-97-8	VME	800	1.900			INRS
FR	hydrocarbures en C6-C12	64742-48-9	VME		1.000		1.500	INRS
FR	acétone	67-64-1	VME	500	1.210	1.000	2.420	INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		10			INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		5			INRS
FR	aluminium	7429-90-5	VME		5			INRS
FR	cuivre	7440-50-8	VME		1		2	INRS
FR	cuivre	7440-50-8	VME		0,2			INRS

Mention

VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes, sauf indication contraire

VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

• DNEL pertinents des composants du mélange

Nom de la sub- stance	No CAS	Effet	Seuil d'exposi- tion	Objectif de pro- tection, voie d'ex- position	Utilisé dans	Durée d'exposition
acétone	67-64-1	DNEL	2.420 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (in- dustriel)	aiguë - effets locaux
acétone	67-64-1	DNEL	186 mg/kg	homme, cutané	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets systémiques
acétone	67-64-1	DNEL	1.210 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets systémiques
Kohlenwassers- toffe, C9, Aromaten	64742- 95-6	DNEL	150 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets systémiques
Kohlenwassers- toffe, C9, Aromaten	64742- 95-6	DNEL	25 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets systémiques
aluminium en poudre (pyropho- rique)	7429-90- 5	DNEL	3,72 mg/m³	homme, par inha- lation	travailleur (in- dustriel)	chronique - effets lo- caux

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
aluminium en poudre (pyrophorique)	7429-90-5	DNEL	3,72 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Copper	7440-50-8	DNEL	20 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
Copper	7440-50-8	DNEL	137 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
Copper	7440-50-8	DNEL	273 mg/kg de p.c./jour	homme, cutané	travailleur (industriel)	aiguë - effets systémiques
zinc	7440-66-6	DNEL	83 mg/kg	homme, cutané	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques
zinc	7440-66-6	DNEL	5 mg/m ³	homme, par inhalation	travailleur (industriel)	chronique - effets systémiques

• PNEC pertinents des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
acétone	67-64-1	PNEC	10,6 mg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	1,06 mg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	100 mg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	30,4 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	3,04 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	29,5 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
acétone	67-64-1	PNEC	21 mg/l	organismes aquatiques	eau	rejets discontinus
Copper	7440-50-8	PNEC	7,8 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	230 µg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	87 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	676 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	65 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)
Copper	7440-50-8	PNEC	5,2 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)
zinc	7440-66-6	PNEC	20,6 µg/l	organismes aquatiques	eau douce	court terme (cas isolé)
zinc	7440-66-6	PNEC	6,1 µg/l	organismes aquatiques	eau de mer	court terme (cas isolé)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Nom de la substance	No CAS	Effet	Seuil d'exposition	Organisme	Milieu de l'environnement	Durée d'exposition
zinc	7440-66-6	PNEC	100 µg/l	organismes aquatiques	installation de traitement des eaux usées (STP)	court terme (cas isolé)
zinc	7440-66-6	PNEC	117,8 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments d'eau douce	court terme (cas isolé)
zinc	7440-66-6	PNEC	56,5 mg/kg	organismes aquatiques	sédiments marins	court terme (cas isolé)
zinc	7440-66-6	PNEC	35,6 mg/kg	organismes terrestres	sol	court terme (cas isolé)

8.2

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Ventilation générale.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)



Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.

Protection de la peau

• protection des mains

Porter des gants de protection. (Protection contre les éclaboussures)

• type de matière

NR: caoutchouc naturel, latex, FKM: fluoroélastomère

• délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

• mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire

Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140)

Type: AX-P2 (filtres antigaz et filtres combinés contre les composés à bas point d'ébullition et particules, code couleur: marron/blanc)

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique

aérosol (aérosol vaporisé)

Couleur

différents

Odeur

caractéristique

Autres paramètres physiques et chimiques

Point de fusion/point de congélation

ne s'applique pas (aérosol)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

ne s'applique pas (aérosol)

Point d'éclair

ne s'applique pas (aérosol)

Inflammabilité (solide, gaz)

aérosol inflammable selon les critères du SGH

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Limites d'explosivité	
• limite inférieure d'explosivité (LIE)	0,6 % vol
• limite supérieure d'explosivité (LSE)	15 % vol
Pression de vapeur	4.200 hPa à 20 °C
Densité	0,6824 g/ml (valeur calculée)
Solubilité(s)	non déterminé
Coefficient de partage	
n-octanol/eau (log KOW)	cette information n'est pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	>200 °C
Viscosité	non pertinent (aérosol)
Propriétés explosives	aucune
Propriétés comburantes	aucune

9.2 Autres informations

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives: risque d'allumage

10.2 Stabilité chimique

Voir en bas "Conditions à éviter".

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

10.4 Conditions à éviter

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. - Conserver à l'écart de la chaleur.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées

températures hautes

10.5 Matières incompatibles

comburants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Les produits de décomposition dangereux que l'on peut raisonnablement prévoir à la suite de l'utilisation, du stockage, du déversement et de l'échauffement, ne sont pas connus. Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

• Toxicité aiguë des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
aluminium en poudre (pyrophorique)	7429-90-5	inhalation: poussières/brouillard	0,888 mg/l/4h
Copper	7440-50-8	oral	500 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	Effet	Valeur	Espèce
acétone	67-64-1	oral	LD50	5.800 mg/kg	rat
aluminium en poudre (pyrophorique)	7429-90-5	inhalation: poussières/brouillard	LC50	>0,888 mg/l/4h	rat
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	64742-48-9	oral	LD50	>15.000 mg/kg	rat
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	64742-48-9	inhalation: vapeur	LC50	>4,951 mg/m³/4h	rat
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	64742-48-9	cutané	LD50	3.160 mg/kg	lapin
zinc	7440-66-6	oral	LD50	>2.000 mg/kg	rat

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

• Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Toxicité aquatique (aiguë)

Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
butane	106-97-8	LC50	27,98 mg/l	poisson	96 h
butane	106-97-8	EC50	7,71 mg/l	algue	96 h
propane	74-98-6	LC50	27,98 mg/l	poisson	96 h
propane	74-98-6	EC50	7,71 mg/l	algue	96 h
acétone	67-64-1	LC50	8.120 mg/l	poisson	96 h
Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten	64742-95-6	LL50	9,2 mg/l	poisson	96 h
Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten	64742-95-6	EL50	3,2 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	64742-48-9	LL50	>1.000 mg/l	poisson	48 h

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	64742-48-9	EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	48 h
Copper	7440-50-8	LC50	193 µg/l	poisson	96 h
zinc	7440-66-6	LC50	439 µg/l	poisson	96 h
zinc	7440-66-6	EC50	1.833 µg/l	invertébrés aquatiques	48 h

Toxicité aquatique (chronique)

Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Toxicité aquatique (chronique) des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Effet	Valeur	Espèce	Durée d'exposition
acétone	67-64-1	EC50	61,15 g/l	micro-organismes	30 min
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	64742-48-9	LL50	>1.000 mg/l	poisson	24 h
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	64742-48-9	EL50	>1.000 mg/l	invertébrés aquatiques	24 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Processus de la dégradabilité des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	Processus	Vitesse de dégradation	Temps
acétone	67-64-1	formation de dioxyde de carbone	90,9 %	28 d
Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten	64742-95-6	disparition de l'oxygène	30,9 %	2 d
Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend	64742-48-9	disparition de l'oxygène	7,3 %	4 d

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Potentiel de bioaccumulation des composants du mélange

Nom de la substance	No CAS	FBC	Log KOW	DBO5/DCO
butane	106-97-8		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
propane	74-98-6		1,09 (valeur de pH: 7, 20 °C)	
acétone	67-64-1		-0,24	

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Des données ne sont pas disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Liste de déchets

16 05 04x gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

15 01 10x emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	1950
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	AÉROSOLS
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	2 (gaz) (aérosol)
	Risque(s) subsidiaire(s)	2.1 (inflammabilité)
14.4	Groupe d'emballage	n'est pas affecté à un groupe d'emballage
14.5	Dangers pour l'environnement	aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.	
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	1950
Désignation officielle	AÉROSOLS
Classe	2
Code de classification	5F
Étiquette(s) de danger	2.1



Dispositions spéciales (DS)	190, 327, 344, 625
Quantités exceptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	D

• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	1950
Désignation officielle	AÉROSOLS
Classe	2.1
Étiquette(s) de danger	2.1

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017



Dispositions spéciales (DS)	63, 190, 277, 327, 344, 381, 959
Quantités exceptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	1 L
EmS	F-D, S-U
Catégorie de rangement (stowage category)	-
• Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)	
Numéro ONU	1950
Désignation officielle	Aérosols, inflammables
Classe	2.1
Étiquette(s) de danger	2.1



Dispositions spéciales (DS)	A145, A167
Quantités exceptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	30 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

• Directive 75/324/CEE relative aux générateurs d'aérosols

Classification du gaz/d'aérosol

Extrêmement inflammable

Étiquetage

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur
Conserver hors de la portée des enfants
Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
Ne pas perforer, ni brûler, même après usage
Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C

Contenu net en volume

400 ml

• Réduction des émissions de composés organiques volatils dues à l'utilisation de solvants organiques dans certains vernis et peintures et dans les produits de retouche de véhicules (2004/42/CE, Directive Decopaint)

Teneur en COV

87,08 %
594,2 g/l

Teneurs maximales en COV			
Catégorie de produit	Sous-catégorie du produit	Enrobage	COV g/l
produits de retouche de véhicules	finitions spéciales	tous types	840

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

RUBRIQUE 16: Autres informations

16.1 Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
2.1		Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP); changement dans la liste (tableau)	oui
2.2		Pictogrammes; changement dans la liste (tableau)	oui
2.2	Composants dangereux pour l'étiquetage: Acétone. Naphtha, wasserstoffbehandelt, niedrig siedend.	Composants dangereux pour l'étiquetage: Acétone. Kohlenwasserstoffe, C9, Aromaten.	oui
3.2		Composants dangereux selon le règlement de l'UE; changement dans la liste (tableau)	oui
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.	Précautions pour la protection de l'environnement: Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé. En cas de déversement dans un cours d'eau ou égout, en informer l'autorité responsable.	oui
8.1		Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail); changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		• DNEL pertinents des composants du mélange; changement dans la liste (tableau)	oui
8.1		• PNEC pertinents des composants du mélange; changement dans la liste (tableau)	oui
8.2	Protection respiratoire: [Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140).	Protection respiratoire: Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Masque complet/demi-masque/quart de masque (EN 136/140) Type: AX-P2 (filtres antigaz et filtres combinés contre les composés à bas point d'ébullition et particules, code couleur: marron/blanc)	oui
9.1	Inflammabilité (solide, gaz): Aérosol inflammable selon les critères du SGH non inflammable	Inflammabilité (solide, gaz): aérosol inflammable selon les critères du SGH	oui
10.4	Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées: chocs forts	Contraintes physiques, qui pourraient donner lieu à une situation dangereuse et devront être évitées: températures hautes	oui
10.5	Matières incompatibles: Il n'y a aucune information additionnelle.	Matières incompatibles: comburants	oui
12.1		Toxicité aquatique (aiguë) des composants du mélange; changement dans la liste (tableau)	oui
12.2	Persistance et dégradabilité: Des données ne sont pas disponibles.	Persistance et dégradabilité	oui
12.2		Processus de la dégradabilité des composants du mélange; changement dans la liste (tableau)	oui

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
13.1	Liste de déchets: 15 01 11x emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides 16 05 04x gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses 15 01 10x emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	Liste de déchets: 16 05 04x gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses 15 01 10x emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus	oui
14.7	Dispositions spéciales (DS): 63, 190, 277, 327, 344, 959	Dispositions spéciales (DS): 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959	oui
16		Abréviations et acronymes: changement dans la liste (tableau)	oui
16		Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3): changement dans la liste (tableau)	oui

Abréviations et acronymes

2017/164/UE.	Directive de la Commission établissant une quatrième liste de valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle en application de la directive 98/24/CE du Conseil et portant modification des directives de la Commission 91/322/CEE, 2000/39/CE et 2009/161/UE.
Acute Tox.	Toxicité aiguë.
ADN.	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures.
ADR.	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
Aquatic Acute.	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu.
Aquatic Chronic.	Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique.
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration.
CAS.	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique).
CLP.	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges.
CMR.	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction.
COV.	Composés Organiques Volatils.
DBO.	Demande Biochimique en Oxygène.
DCO.	Demande Chimique en Oxygène.
DGR.	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR).
DMEL.	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum).
DNEL.	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet).
EINECS.	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes).
ELINCS.	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées).
EmS.	Emergency Schedule (plan d'urgence).
ETA.	Estimation de la Toxicité Aiguë.
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves.
Eye Irrit.	Irritant oculaire.
FBC.	Facteur de bioconcentration.
Flam. Gas.	Gaz inflammable.
Flam. Liq.	Liquide inflammable.
Flam. Sol.	Matière solide inflammable.
IATA.	Association Internationale du Transport Aérien.
IATA/DGR.	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).
IMDG.	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses).
INRS.	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984).
IOELV.	Valeur limite indicative d'exposition professionnelle.
Log KOW.	n-Octanol/eau.
MARPOL.	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant").
NLP.	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères).
No CE.	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne.
OACI.	Organisation de l'Aviation Civile Internationale.
PBT.	Persistent, Bioaccumulable et Toxique.
PNEC.	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet).
Ppm.	Parties par million.
Press. Gas.	Gaz sous pression.
REACH.	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques).
RID.	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses.
SGH.	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies.
STOT SE.	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique.
VLCT.	Valeur limite court terme.
VME.	Valeur limite de moyenne d'exposition.
VPvB.	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable).

Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

4000 354072 - SPRAY ACIER INOX - 400 ml



Date d'établissement: 21.11.2017

Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé/dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

H220.	Gaz extrêmement inflammable.
H222.	Aérosol extrêmement inflammable.
H225.	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226.	Liquide et vapeurs inflammables.
H228.	Matière solide inflammable.
H229.	Récipient sous pression; peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280.	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302.	Nocif en cas d'ingestion.
H304.	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319.	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331.	Toxique par inhalation.
H335.	Peut irriter les voies respiratoires.
H336.	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400.	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410.	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411.	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412.	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.